



Assemblée générale

Distr. limitée
1er juin 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001

Première session de fond

New York, 30 mai-2 juin 2000

Projet de décision proposé par le Bureau

Le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Modalités régissant la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001

L'Assemblée générale

1. Décide que, dans la mesure du temps disponible, un nombre limité d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 pourront faire des déclarations à la session extraordinaire. Le Président de l'Assemblée générale est prié de présenter en temps utile, pour approbation, la liste des organisations non gouvernementales retenues aux États Membres. Le Président de l'Assemblée générale est également prié de veiller à ce que ce choix soit opéré sur une base égale et transparente, compte tenu de la représentation géographique et de la diversité des organisations non gouvernementales;

2. Décide en outre que les modalités régissant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire ne créeront en aucune façon un précédent pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.
